



AVIS À LA POPULATION

POLICE DES ROUTES RESTRICTION DE CIRCULATION RC 725-IL-S LA PORTE DU SCEX

En raison du contrôle de l'infrastructure du pont sur le Rhône de la Porte du Scex par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le tronçon de la route cantonale n° 725-IL-S sera interdit à toute circulation (OSR 2.01), excepté aux transports publics

**du mardi 13 juin 2023 au mercredi 14 juin 2023
entre 08h00 et 16h00**

Une signalisation de déviation sera mise en place par la H144, dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence.

Un plan établi par l'Etat de Vaud est à disposition sur notre site Internet www.noville.ch.



DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, **la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :**

Dossier N° : **1243-23** - CAMAC : **223522** - Compétence : **ME** – Propriétaires : **PPE "LES LANDES"**, lot **1012**, propriété de **Catherine et Jean-Luc CHERPIT** - Coordonnées géographiques : **2558620 / 1136685** - Lieu-dit : **«Rue du Levant 19»** - Parcelle N° **981** – ECA N° : **565** - Projet : **INSTALLATION D'UNE PAC INTERIEURE EN REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE A MAZOUT.**

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation soit :

du 07.06.2023 au 16.06.2023

CONSULTATION DU DOSSIER :

- **HORAIRES :**
LE LUNDI DE 14H00 À 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45
LE MARDI DE 17H00 À 19H00





AVIS À LA POPULATION

CONTRÔLE DES HABITANTS FERMETURES DE JUIN 2023

Les vacances d'été se profilent et il est nécessaire d'avoir ses papiers d'identité ou titres de séjour à jour si l'on voyage.

C'est pourquoi nous vous informons que le Contrôle des habitants sera fermé aux dates suivantes au mois de juin 2023 :

- Mercredi 07 juin
- Mardi 20 juin
- Mercredi 21 juin

En cas d'urgence pour l'établissement d'une carte d'identité ou si vous devez faire votre passeport **ET** votre carte d'identité (offre combinée), veuillez vous adresser au Centre de biométrie à Lausanne, Voie-du-Chariot 3, 1003 Lausanne - 021.316.20.30 - info.passeport@vd.ch.

Pour toute autre demande, adressez-nous un courrier électronique à habitants@noville.ch.



TAILLES DES HAIES

La Municipalité vous rappelle les dispositions de l'article 39 de la loi sur les routes du 10 septembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que :

- **Les ouvrages ou plantation** ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation.
- Les **haies** plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :
 - 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
 - 2 mètres dans les autres cas.

La Municipalité vous prie de bien vouloir observer les dispositions ci-dessus et de procéder aux travaux de taille de vos haies d'ici au **31 juillet 2023**. Par avance, nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension.

